Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260413-26_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-UNIAC

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 07/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 07/04/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Pierre VITRE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Aurélie GERARD, Jean-François DELYS, Florie TOXE GUICHARD, Cédric GRASLAND, Morgane GERARD, Jérôme LE MASSON, Karine PASSILLY, Alexis BOUCHARD, Lenaïg LE BAIL
Excusés et représentés par pouvoir: Laëtitia MAZURE (donne pouvoir à : Hervé LESNÉ), Christelle LAMOUR (donne pouvoir à : Morgane GÉRARD)
Président de séance : Hervé LESNÉ
Secrétaire de séance : Pierre VITRE

26.20 ADMINISTRATION GENERALE
Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 6 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de toutes les commissions.
Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :
1/ Le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1- Espaces verts et entretien des bâtiments communaux
2- Festivités
3- Finances
4- Ecole et jeunesse
5- Communication
6- Logement, action sociale

2/ Après appel à candidatures, le conseil municipal désigne au sein des commissions suivantes :

1- **Commission Espaces verts et entretien des bâtiments communaux** : Pierre Vitre, Jean-François Delys, Marc Deberles, Christelle Lamour, Aurélie Beautrais, Lenaig Le Bail - *Référent : Pierre Vitre*
2- **Commission Festivités** : Cédric Grasland, Christelle Lamour, Marc Deberles, Morgane Gérard, Aurélie Beautrais, Alexis Bouchard – *Référent : Cédric Grasland*
3- **Commission Finances** : Laëtitia Mazure, Pierre Vitre, Jérôme Le Masson, Jean-François Delys, Florie Toxé Guichard, Karine Passilly, Alexis Bouchard, Lenaïg Le Bail, Marc Deberles – *Référente : Laëtitia Mazure*
4- **Commission Ecole et jeunesse** : Laëtitia Mazure, Aurélie Beautrais, Aurélie Gérard, Florie Toxé Guichard, Lenaïg Le Bail, Jérôme Le Masson – *Référente : Laëtitia Mazure*
5- **Commission Communication** : Laëtitia Mazure, Morgane Gérard, Marc Deberles, Christelle Lamour, Pierre Vitre, Alexis Bouchard – *Référente : Laëtitia Mazure*
6- **Commission Logement, action sociale** : Aurélie Beautrais, Florie Toxé Guichard, Cédric Grasland, Karine Passilly, Lenaïg Le Bail – *Référente : Aurélie Beautrais*

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
Pour : 15 voix

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Le Maire, Hervé LESNÉ